

L'affaire Barataud

Porcelainier d'une grosse famille de Limoges unanimement respectée, **Charles Barataud**, 33 ans, officier de réserve, fréquentait la plus haute société limousine, "mêlant de la plus haute façon l'autorité de la maturité aux agréments maintenus de la jeunesse". Seulement il menait plusieurs vies, multipliant les plaisirs « coupables » : cocaïnomane, héroïnomane, adepte de la sexualité de groupe, il fréquentait assidûment le jeune **Bertrand Peynet**. Rien de répréhensible pour un bourgeois riche et influent, mais en 1928 il est soupçonné d'avoir tué un chauffeur de taxi dans des circonstances demeurées mystérieuses, ce qu'il avoue sans difficulté, ne demandant qu'une faveur au Commissaire : *le laisser aller embrasser son père avant de se plier aux formalités*. On ne refuse pas cela à un homme bien élevé. Barataud est conduit dans la propriété familiale par deux inspecteurs qui le laissent entrer, attendant respectueusement dans le vestibule. Peu après, un coup de feu retentit. Les inspecteurs se précipitent pour trouver le corps de Bertrand Peynet, abattu par son amant immédiatement maîtrisé. "Nous avons décidé de mourir ensemble, je devais le tuer puis me suicider, je n'ai pas eu le temps, je n'ai pas eu le courage."

Lors de l'Instruction, Barataud rétracte tous ses aveux concernant la mort du chauffeur de taxi, sans fournir d'explication convaincante... Curieux système de défense dont il ne se départira jamais. Son procès se déroule sur fond de lutte des classes, celui des *mœurs dépravées d'une certaine bourgeoisie*. Dans *l'Humanité*, on peut lire des articles vengeurs contre "les bourgeois décadents et meurtriers", surtout que le chauffeur de taxi dont Barataud était un client habituel laissait une veuve et deux enfants.

Le *Travailleur du Centre*, le journal communiste, le *Populaire du Centre*, le quotidien de la SFIO, jouent sur du velours pour stigmatiser la jeunesse dorée de Limoges. Oui, l'assassin, tout juste 33 ans, est un *bourgeois tel qu'en fait le régime, ancien officier, joueur, opiomane, pédéraste, bref tout ce qu'il faut pour représenter dignement la classe bourgeoise* peut-on lire ici. Et là, à part la pauvre victime, Faure, sacrifiée aux vices des fils de bourgeois de Limoges, tout le reste semble s'être passé dans cette partie pourrie de la société bourgeoise, parmi les fils à papa, les viveurs, les jouisseurs, les catins de la haute. Fermez le ban.

Le procès Barataud s'ouvre le 29 mai 1929. Une bonne partie de la presse nationale a fait le déplacement jusqu'à Limoges. Le « programme » est d'autant plus alléchant que les avocats de chaque camp ont un engagement politique opposé. La joute verbale risque fort d'être digne de ce nom. Et le public ne s'y est pas trompé. Les places en salle d'audience étant cher, très nombreux sont ceux qui, le jour du verdict, se sont rassemblés devant le palais de Justice.



« Jugez cet homme avec tout ce que vous savez, tout ce que vous avez entendu, jugez-le avec une absolue certitude. Mais épargnez-vous la cruelle responsabilité, jusqu'à la fin de vos jours, d'avoir rendu un verdict injuste, d'avoir condamné un innocent ». Par ces mots, **Me Paul Allegret** achève sa longue plaidoirie. Durant une heure et demie, en effet, il a déployé toute son éloquence dans l'espoir de convaincre le jury de la Cour d'assises de la Haute-Vienne de ne pas suivre la réquisition de l'Avocat général. Accusé d'un double meurtre, **Charles Barataud** est maintenant seul face à son destin : bientôt il saura s'il échappe ou non au châtement suprême...

Barataud bénéficie des circonstances atténuantes, la sentence de la Cour : les travaux forcés à perpétuité – et non la condamnation à mort – irrite profondément la foule qui s’anime, haranguée, il est vrai, par des militants du parti communiste.

Malgré l’intervention du maire de Limoges, Léon Betoulle, venu calmer les ardeurs, on redoute l’émeute.

Effectivement, une barricade s’amorce et un groupe de jeunes gens prend pour cible la porte de la prison qu’il tente de forcer.

Les gardes mobiles à cheval, bientôt renforcés par des soldats du 20^e Dragon et une compagnie de fantassins, interviennent avec vigueur : il y a soixante-douze arrestations.



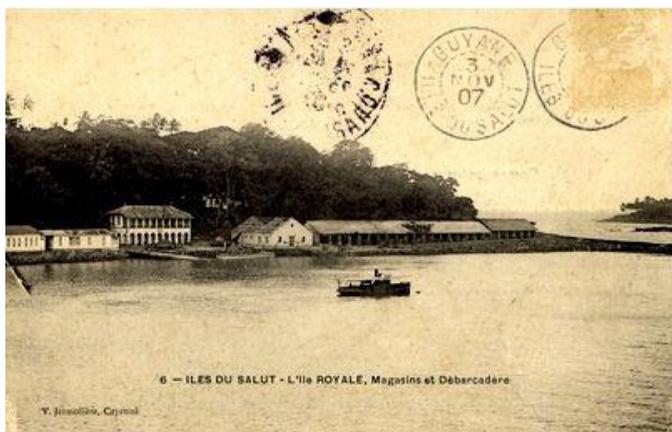
Parti pour la Guyane, il est considéré comme un détenu à surveiller particulièrement, les moyens financiers de sa famille pouvant faciliter une évasion. En conséquence il demeure sur l’île Royale, et son instruction lui permet d’être affecté aux écritures chez le commandant-adjoint.

Mais sa vie antérieure ne l’a pas préparé à se défendre dans un tel milieu. On le sait homosexuel, on devine qu’il a de l’argent : il est ainsi mis en coupe réglée par ses codétenus. Le bagne est "démocratique" et Barataud, comme tout condamné, doit dormir dans une case collective...

C’est ce qui lui fait dire au reporter Marius Larique :

- Dites aussi haut que vous le pourrez que je n’ai plus d’argent. Vous ne mentirez pas et vous me rendrez un grand service. Et, s’il vous plaît, dites que je suis innocent du meurtre du chauffeur de taxi Faure.

Si pour la plupart des acteurs du procès sa culpabilité ne fera jamais aucun doute (de toute manière, il avait assassiné son amant), Barataud n’avouera jamais, et les circonstances de l’assassinat du chauffeur de taxi Faure demeurent mystérieuses.



Au bagne, Barataud évoque de possibles révélations qui “mettraient dans le coup” une femme qu’il aurait protégé au prix de sa liberté.

Gracié en 1948, il refusera toujours de quitter Cayenne, vivant de petits travaux et de la charité d’anciens compagnons de détention, sa famille l’ayant renié. En outre il pouvait continuer d’assouvir ses penchants homosexuels, infiniment plus facilement qu’en France.

Le 4 mai 1961, *Le Populaire* annonce sa mort des suites de la tuberculose, apprise “sous la forme d’une carte-lettre adressée de Cayenne par l’ex-bagnard Raymond Vaudé”.

